



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
19 janvier 2026
Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention sur la diversité
biologique siégeant en tant que réunion des Parties au
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources
génétiques et le partage juste et équitable des avantages
découlant de leur utilisation**
Sixième réunion
Erevan, 19–30 octobre 2026

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
6. Administration du Protocole et budget des fonds d'affectation spéciale.
7. Suivi et établissement des rapports.
8. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya.
9. Amélioration de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya :
 - a) Création et renforcement des capacités et sensibilisation ;
 - b) Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et partage d'information ;
 - c) Le Protocole dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
10. Mécanisme de financement et ressources financières.
11. Instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya.
12. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages.
13. Coopération avec des organisations internationales, des organismes créés en vertu d'autres conventions et des initiatives.
14. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses protocoles.
15. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

* Nouveau tirage pour des raisons techniques (22 mai 2026).

16. Questions diverses.
 17. Adoption du rapport.
 18. Clôture de la réunion.
-